Date de mise en ligne de l'acte : 03/04/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	18
Procurations :	2
Votants :	20

N° 2025 3 2

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 14 mars à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : vendredi 7 mars 2025

Etaient présents :
Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL et SANEGRE.

A donné pouvoir :
Mme BRIQUET-BOISSIERE à M. MARETTE
Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :
Mrs DEJEAN, DELGENES et FONTA
Mmes DARBAS, PITORRE, ROOU et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : VOLET FINANCIER : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP),

Vu le rapport joint,

Madame PONS Géraldine, 1er adjointe, Vice-présidente de la commission finances rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le II de l'article 13 de la LPFP dispose quant à lui que chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Date de réception AR : 31/03/2025 Numéro de l'acte : 3_202532
Identifiant unique de l'acte : 009-210901856-20250314-3_202532-DE
Matières de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre à savoir la CCPAP.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Sur proposition de son rapporteur,

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport 2025 d'orientations budgétaires.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 18 mars 2025

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de séance,
Louis DARDIER

Annexe délibération n° 2025 3 2

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 (DOB)

SOMMAIRE

I - CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 3

1.1 – PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES : 3
1.1.1 Contexte économique mondial : Forte instabilité géopolitique 3
1.1.2 – Contexte Européen : 3
1.1.3 – Situation économique en France : Nouveau dérapage du déficit public en 2024 4

1-2 - PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : MESURES POUR LES COLLECTIVITES 5

II. **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE** 7

2-1 – SYNTHÈSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7
2.1.1 Les recettes fiscales 8
2.1.2 - Les concours de l'Etat ou dotations 9
2.1.3- Autres recettes (prestations de services, loyers…) 10

2.2 - SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 10
2.2.1 – Masse salariale 10
2.2.2 – Les charges générales 11
2.2.3 – Autres charges courantes 11

2-3 SYNTHÈSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 11
2.3.1 FCTVA 12
2.3.2. Subventions d'équipement perçues 12

2.4– SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 12

2-5 LES LEVIERS DE L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE 13
2.5.1 – Autofinancement (épargne de gestion courante) 13
2.5.2 – Epargne nette 14
2.5.3 – Endettement de la commune 14

2-6 LA FISCALITÉ DIRECTE 15
2.6.1 – Evolution des bases 15
2.6.2 – Nos taux d'imposition 15
2.6.3 - Prochains projets de la Commune 16

2-7 – BUDGET ANNEXE 16

III. **CONCLUSION** 16

Date de réception AR : 31/03/2025 Numéro de l'acte : 3_202532
Identifiant unique de l'acte : 009-210901856-20250314-3_202532-DE
Matières de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

COMMUNE DE MAZERES

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 (DOB)

INTRODUCTION : CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.
Cette étape du DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les dix semaines précédant l'examen du Budget. Il n'a aucun caractère décisionnel, il renforce la démocratie locale, ne doit pas intervenir ni le même jour ni la même séance que le vote du budget.
Il s'agit du cinquième DOB de notre mandature 2020/2026, précisons que le Budget 2025 sera le dernier exercice comptable complet de notre mandat.

Pour la première fois le Compte Financier Unique fusionnera en un seul document, le Compte Administratif et le Compte de gestion.
Les données budgétaires communales 2024 sont définitives, les données économiques nationales ou internationales sont celles connues et disponibles à février 2025.
Les données concernant la commune ne sont pas connues à ce jour.

Les obligations légales :

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales, le Débat d'orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un compte rendu appelé Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Ce document doit être communiqué aux membres du conseil municipal 5 Jours avant l'assemblée.
Ce rapport doit présenter les orientations budgétaires envisagées par la commune : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette communale.
Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires qui détermineront les priorités qui seront affectées dans le Budget Primitif voir au-delà pour certains programmes lourds.
Il doit permettre d'évaluer les recettes et dépenses prévisionnelles.

C'est aussi l'occasion d'informer le conseil municipal sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la commune.
Le ROB n'est pas un document interne, il est transmis aux services préfectoraux et au Président de la communauté des communes des Portes d'Ariège dont la commune est membre. Il doit en outre faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.
Le budget primitif 2025 devra répondre aux mieux aux attentes des mazèriens tout en intégrant :

- Un contexte géopolitique et social perturbé et incertain,
- Une instabilité politique nationale accrue, (avec pour répercussion la promulgation tardive de la loi des finances, le 14 février 2025)
- Un probable impact négatif sur nos ressources.

Le projet de BP 2025 sera présenté et soumis au vote du conseil municipal le vendredi 11 avril 2025 les documents seront adressés 12 jours avant.

I - CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

1.1 – PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES :

Il est essentiel de situer les perspectives macroéconomiques de 2025 à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

1.1.1 Contexte économique mondial : Forte instabilité géopolitique

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) la croissance mondiale devrait se stabiliser autour de 3,3 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne historique de 3,7 % observée entre 2000 et 2019.

On observe des dynamiques contrastées entre les différentes régions du monde :

- **Etats Unis** : Les projections indiquent une croissance de 2,3 % en 2025 grâce à une demande intérieure robuste

- **Chine** : la croissance devrait atteindre 4,5 % en 2025 reflétant une légère baisse par rapport aux années précédentes.

Cependant l'économie mondiale doit faire face à des défis majeurs, des tensions commerciales persistantes, et des risques géopolitiques dans de nombreux pays.

- La réélection de Donald Trump, fait peser le risque de la mise en place de droits douaniers et d'une politique plus imprévisible.
- En France un gouvernement qui ne dispose pas de majorité
- En Allemagne une coalition gouvernementale qui présente de sérieux signes de fragilités
- Intensification de la guerre en Ukraine
- Conflit au Moyen-Orient, (renforcement des tensions entre l'Iran et Israël).

1.1.2 – Contexte Européen :

La zone euro connaît une **croissance modérée** avec un taux prévu en 2025 à + 1,1% et une légère augmentation en 2026. Un contexte de reprise modéré mais incertain.

Inflation encore présente mais en diminution : une inflation plus faible combinée à une croissance économique atone qui devrait permettre des nouvelles baisses de taux par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour stimuler l'économie (estimée autour de 2,2 % à 2,5 %)

Une croissance inégale selon les pays :

- Allemagne : La plus grande économie de la zone souffre d'un ralentissement industriel et d'une demande intérieure atone

- France : La croissance est attendue entre 0,8 % et 1,1 % avec des pressions sur les finances publiques

- Italie et Espagne : Ces deux pays bénéficient d'une meilleure dynamique économique grâce au secteur touristique et aux fonds européens du plan de relance

La situation en Ukraine continue d'avoir un impact sur le prix de l'énergie et la stabilité économique, d'autant plus depuis la rencontre Trump / Zelenski aux États-Unis début Mars.

Des **finances publiques** sous pression : les états membres de la zone euro doivent composer avec des niveaux d'endettement élevés après les efforts budgétaires liés à la pandémie et aux crises énergétiques.

La commission européenne, pourrait renforcer les règles budgétaires ce qui limiterait la marge de manœuvre des états en matière de dépense publique.

Ces éléments pourraient avoir un impact direct sur les orientations budgétaires des collectivités locales.

1.1.3 – Situation économique en France : Nouveau dérapage du déficit public en 2024

La croissance économique reste modeste en France à 1,1% en 2024 (moyenne annuelle).
Pour 2025, la prévision de la croissance a été revue à la baisse en octobre 2024, passant de 1,1% à 0,9%. Cette croissance est freinée par un ralentissement de la consommation et de l'investissement.

En 2024, l'inflation en France a atteint une moyenne annuelle de 2%, après 4,9% en 2023 et elle est prévue en 2025 autour de 1,4 %. Cette baisse attendue devrait améliorer le pouvoir d'achat.

Graphique 2 : inflation (IPC) et contributions

Contributions en points de pourcentage et inflation en glissement annuel

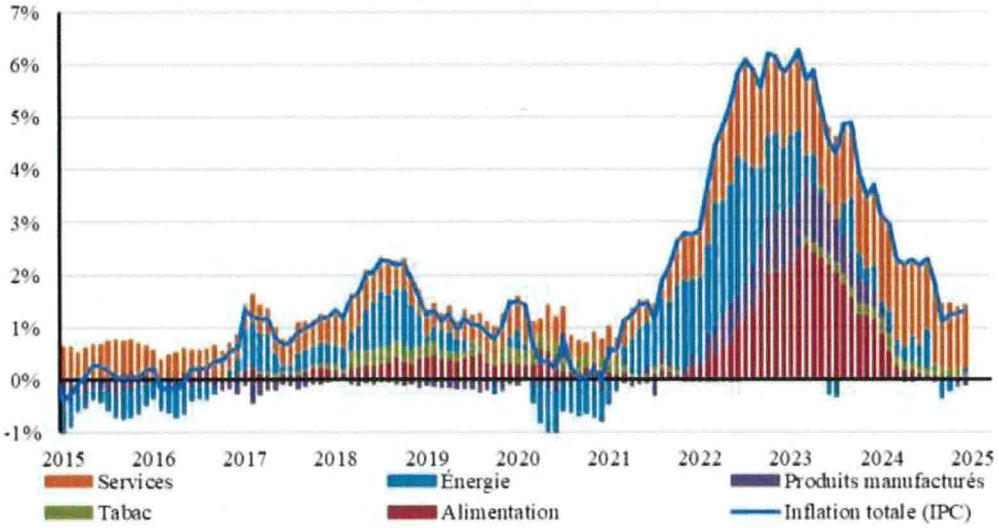

Source : Insee

Les taux d'intérêts même s'ils sont en baisse restent élevés et pèsent sur l'investissement et sur la charge de la dette.

Le marché du travail reste incertain avec un taux de chômage au deuxième trimestre 2024 qui était de 7,3% en France (hors Mayotte), et qui restait supérieur à la moyenne européenne, (5,9% en août 2024).
La situation financière de la France est sous tension avec un nouveau dérapage en 2024, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB alors qu'il était attendu à 4,4 % dans le projet de la loi de finances.
Pour cette raison la prévision du déficit public pour 2025 est révisée en hausse : elle passe de 5 points dans le PIB dans le PLF initial à 5,4 % points ce qui aura des répercussions notamment sur les dotations aux collectivités.

FOCUS SUR LA DETTE FRANCAISE

Fin 2024, la dette publique de la France a atteint 3 303 milliards d'euros soit 113,7% du PIB. Ces résultats dépassant les limites fixées par le pacte de stabilité de l'Union Européenne, ont incité la commission à placer la France en procédure de déficit excessif.

Pour mémoire la dette des collectivités qui rentre dans la contribution des administrations APUL représente environ 9 % du PIB et ce depuis 1995 (stable).
La dette de l'État quant à elle, qui représentait environ 40 % du PIB en 1995 représente désormais presque 95 % du PIB.

RAPPORT SUR LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Tableau 3 : Prévision d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques				
(Points de PIB)	2022	2023	2024	2025
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	111,2	109,9	112,9	114,7
dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	91,8	91,7	94,6	96,3
dont contribution des administrations publiques locales (APUL)	9,2	8,9	9,3	9,8
dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2	9,3	9,1	8,7

L'analyse de la situation économique de la France montre que l'on doit faire face à plusieurs défis : une croissance en ralentissement, une inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat, et un niveau d'endettement public élevé qui limite nos marges de manœuvre budgétaires.
Ces éléments ont un impact direct sur les finances publiques d'où la volonté du gouvernement de mettre en place des réformes fiscales via une loi de finances, imposant des économies aux collectivités.

1-2 - PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : MESURES POUR LES COLLECTIVITES

Contexte Exceptionnel

La loi des finances initiale a été promulguée le 14 février dernier après 5 mois de rebondissements, et a été adoptée après application de l'article 49.3.

Cette loi de finances pour 2025 prévoit des mesures importantes pour les collectivités visant à la fois la maîtrise des dépenses, le soutien aux investissements locaux, tout en demandant une participation à la réduction au deficit public.

Ce projet de loi a été élaboré dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante, c'est pour cela qu'un effort budgétaire de 2,2Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales.
Le gouvernement ambitionne de réduire le deficit public de la France à 5,4 % du PIB en 2025. Ce PLF repose sur des prévisions d'inflation de 1,4% en 2025 et une croissance de 0,9%.

Mesures concernant les Dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
LA DGF s'élève à 27,4 milliards d'euros, en hausse de 0,55%.
Cette DGF est revalorisée de 150M d'euros au travers une minoration de la DSIL.

Cette année la répartition de la DGF se décompose ainsi :

- 19,1 Md€ pour le bloc communal (en hausse de + 150 M€ soit + 0,8 % par rapport à 2024).
- 8,3 Md€ pour les départements (montant gelé).

La DGF comprend la Dotation forfaitaire des communes, la DSU, la DSR, et la DNP. À ce jour nous n'avons reçu aucune information sur la dotation allouée à la commune en 2025.

DETR - DSIL :
DETR : (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) maintient à 1,046 Md€.

DSIL :(Dotation de Soutien à l'Investissement Local) diminue de 150 M€, passant de 570 M€ à 420 M€.

Le Fonds vert : Fonds d'accélération de la Transition Ecologique
Le Fonds vert subit une réduction de 1,35 milliard d'euros, passant de 2,5 milliards à 1,15 milliard en 2025.

FSDAP : Fonds de Soutien des Activités Périscolaires
La suppression des fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP) à la rentrée scolaire de 2025 affectera plus de 1 300 communes et 600 000 enfants.

Pour la commune de Mazères, cela représente un impact de 18 150 euros (50 € par enfant).

Mesures concernant la Fiscalité

Maintien du FCTVA
Toutes les mesures concernant la baisse du taux de la TVA et la réduction de son assiette ont été supprimées.

Relèvement de l'exonération de la TFNB en faveur des terres agricoles de 20 à 30%.
Cette mesure s'appliquera au titre de 2025, cette exonération générera un coût annuel de 50M d'euros pour l'État et de 60M d'euros pour les collectivités locales.
(Le manque à gagner pour la Commune de Mazères ne sera pas compensé)

Revalorisation des bases locatives :

Le montant retenu pour la revalorisation des bases pour 2025 est de 1,7%.
Cette revalorisation ne s'applique que sur les bases d'habitation et de locaux individuels, et non sur les bases dites professionnelles.

MESURES CONCERNANT LES AUTRES THEMES

Fonds de réserve et DILICO : 1 Md€ prélevé sur plus de 2000 Collectivités
Le **Di**spositif de **Li**ssage **Co**njoncture.

Le dispositif des fonds de réserve, prévu par le gouvernement, visait en particulier les collectivités, notamment les départements dont les recettes s'élevaient à plus de 40 milliards d'euros.
Ce dispositif a été remplacé par le "Dilico" (Dispositif de Lissage Conjoncturel).

Ce nouveau mécanisme devrait permettre à l'État d'économiser 1 milliard d'euros en 2025, contre 3 milliards d'euros dans le dispositif initial des départements.

Ce prélèvement instaurait sur plus de 2 000 collectivités environ, ponctionnerait les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500M €, tandis que la contribution des départements et des régions s'élèverait respectivement à 220 et 280 M€.

Ce dispositif vise à lisser les recettes des collectivités territoriales, dans le but de participer à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques, au regard des critères européens (qui examinent l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'exercice).
90% de la somme ainsi prélevée devra être reversée aux collectivités contributives par tiers, pendant trois ans, les 10 % restants alimenteront les fonds de péréquation.

La liste des communes soumises à ce dispositif devrait être connue en Avril.

Réduction du déficit de la CNRACL :

12 points d'augmentation annoncés sur 4 ans au lieu de 3.

Le PLFSS pour 2025 prévoit une hausse de 12 points sur quatre ans des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).
À partir du 1er janvier 2025, les cotisations augmenteront de 3 points par an jusqu'en 2028.

2024	2025	2026	2027	2028
31,65%	34,65%	37,65%	40,65%	43,65%

Pour Mazères, cette hausse de 3 points devrait représenter 27 000 euros/an sur 4 ans, 108 k€.

Congés Maladie :

Réduction du taux d'indemnisation des fonctionnaires en cas de congé de maladie, qui sera ramené à 90 % au lieu de 100 % les trois premiers mois.

DMTO :

Concernant les départements, un plafond est fixé pour la DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux).
Selon l'article 116 de la loi de finances, le pouvoir est accordé aux départements de relever le plafond de la DMTO (Dotation de Mutation à Titre Onéreux) de 4,5% à 5% après trois ans, et cela s'applique aux primo-accédants.

Le Conseil Département de l'Ariège à voté cette mesure le 24 février 2025.

L'analyse des mesures fiscales évoquées n'est pas exhaustive.

II. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE

2-1 – SYNTHÈSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de la commune s'élève en 2024 à 5 054 k€ soit une hausse de 363 k€ par rapport en 2023 (+ 7, 7 %).

En 2024 le chapitre Impôts et Taxes, constitue toujours une part essentielle des recettes réelles soit 67.7 %, ce qui s'explique par des revalorisations de base fiscale, une dynamique démographique, et économique favorable et une augmentation de nos taux en 2024.

Pour mémoire :

TAUX DE FISCALITÉ DE LA COMMUNE			
	2023	2024	ÉVOLUTION
THRS	16,52	16,93	2,48%
TFB	38,98	41,02	5,23%
TFNB	85,09	85,09	

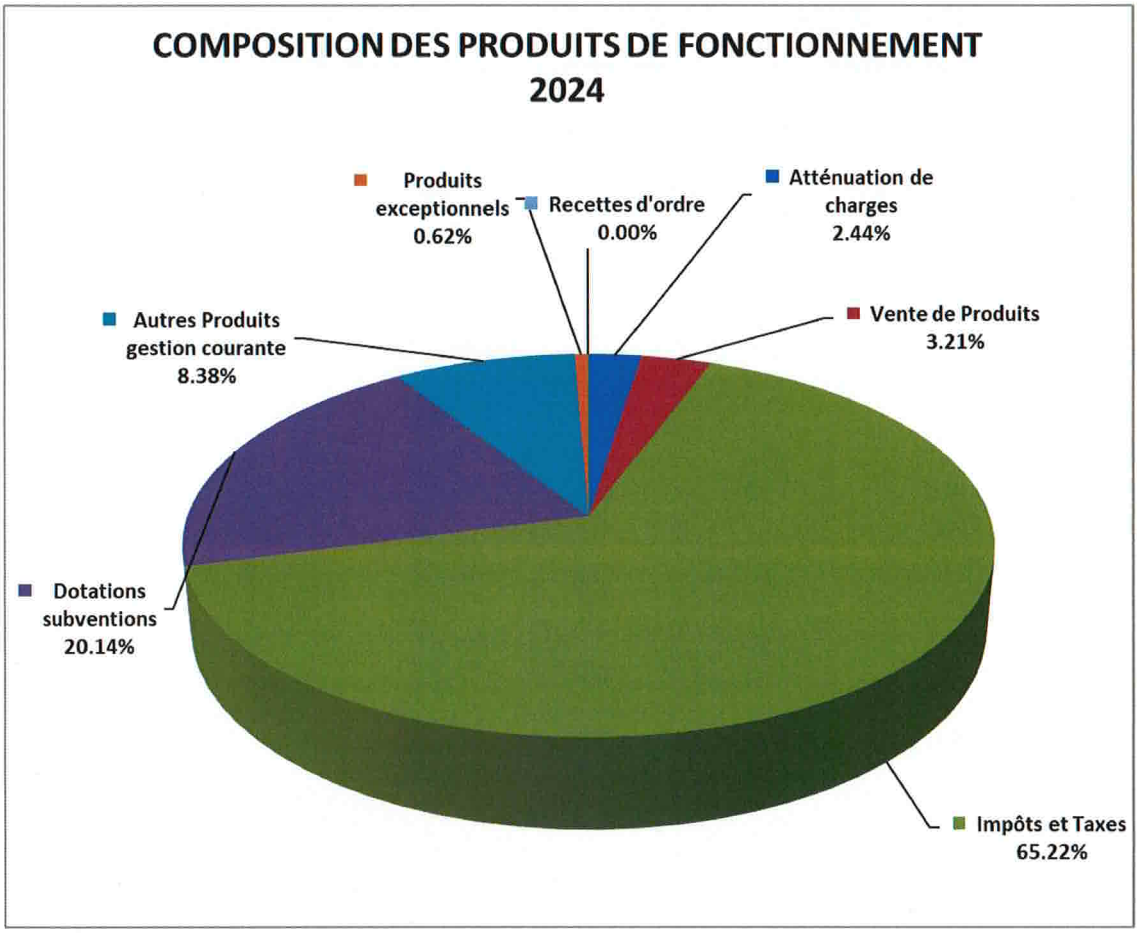

2.1.1 Les recettes fiscales

À travers le vote des taux, la Commune lève 2 millions d'euros d'impôts directs en 2024, soit 61,5 % du montant total des recettes fiscales et compensations.

Les 3 Taxes TFB, TFNB, et THRS rapportent plus de + 200 k€ (+ 11 %).

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT						
CHAP.	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
013	Atténuation de charges	74 089	86 361	71 908	52 818	123 224
70	Vente de Produits	150 034	169 029	157 205	184 877	162 100
73	Impôts et Taxes	2 718 988	2 523 047	2 854 029	3 078 795	3 296 411
74	Dotations subventions	938 263	1 202 997	1 005 732	993 776	1 017 753
75	Autres Produits gestion courante	389 073	402 447	412 976	370 186	423 683
Total des recettes de gestion courante		4 270 447	4 383 880	4 501 851	4 680 451	5 023 172
76	Produits financiers	5	4	4	6	9
Total des recettes financières		5	4	4	6	9
77	Produits exceptionnels	13 921	106 044	28 872	10 775	31 205
Total des recettes exceptionnelles		13 921	106 044	28 872	10 775	31 205
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 284 373	4 489 929	4 530 726	4 691 232	5 054 386
042	Opération de transfert entre sect.	3 135	12 196	3 135	3 133	120
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 135	12 196	3 135	3 133	120
TOTAL RECETTES		4 287 508	4 502 125	4 533 862	4 694 365	5 054 506

EVOLUTION DES RECETTES FISCALES DEPUIS 2022 - HORS ROLES SUPPLEMENTAIRES			
Taxes	**Produits 2022**	**Produits 2023**	**Produits 2024**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	53 778.00	52 043.00	48 207.00
Taxe d'habitation sur les logements vacants	22 783.00	28 568.00	42 237.00
Taxe foncier bâti	1 535 430.00	1 640 784.00	1 826 928.00
Taxe foncier non bâti	125 817.00	134 607.00	138 979.00
Taxe add. FNB			
Cotisation foncière des entreprises			
TOTAL	**1 737 808.00**	**1 856 002.00**	**2 056 351.00**
Allocations compensatrices	**Produits 2022**	**Produits 2023**	**Produits 2024**
Compensation taxe d'habitation			
Compensation taxe foncière	187 098.00	198 974.00	214 794.00
Compensation taxe professionnelle-CFE			
Compensation versée CCPAP	896 188.00	896 188.00	896 188.00
TOTAL	**1 083 286.00**	**1 095 162.00**	**1 110 982.00**
Autres ressources	**Produits 2022**	**Produits 2023**	**Produits 2024**
CVAE	-	-	-
DCRTP – compensation liée à la réforme	33 448.00	33 448.00	33 448.00
FNGIR	71 195.00	71 195.00	71 195.00
FPIC	65 525.00	64 260.00	68 222.00
IFER			
TASCOM			
TOTAL	**170 168.00**	**168 903.00**	**172 865.00**
Récapitulatif général	**2 991 262.00**	**3 120 067.00**	**3 340 198.00**

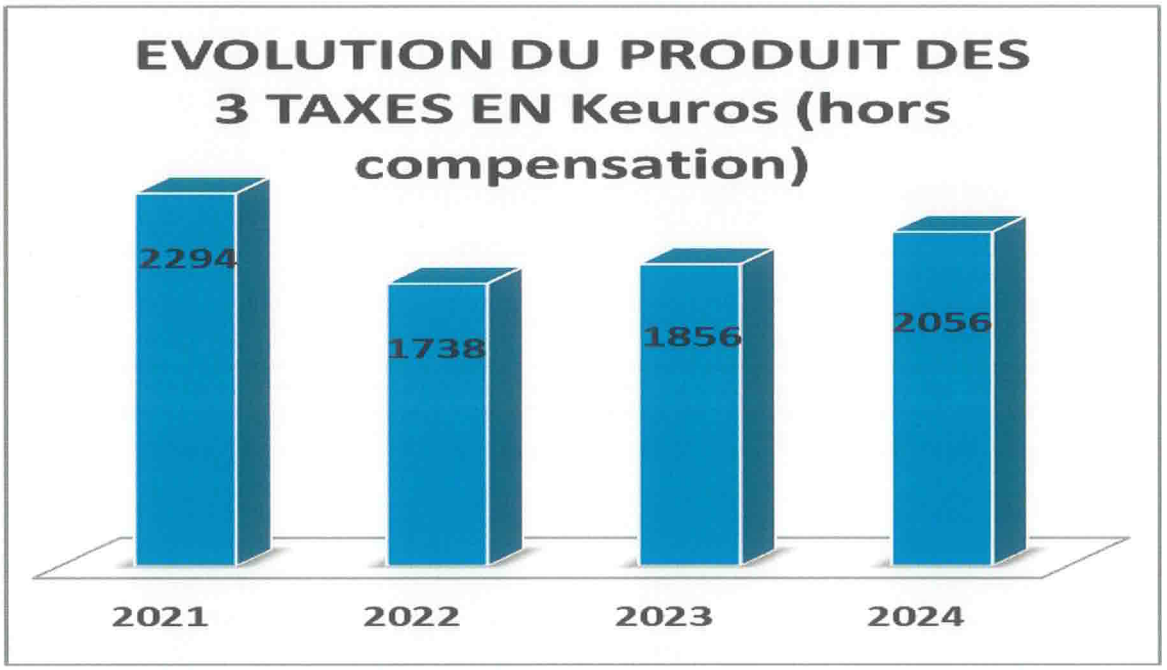

2.1.2 - Les concours de l'Etat ou dotations

En 2024 la commune perçoit 708 k€ de dotations de la part de l'État soit une augmentation de + 31 k€ par rapport à 2023 (+4,5%).

EVOLUTION CONCOURS FINANCIERS DEPUIS 2020					
Concours financiers de l'Etat	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Dotation globale de fonctionnement - D.G.F - article 7411					
Dotation de base					
Dotation forfaitaire	339 250	330 494	226 275	214 157	213 635
Dotation superficie					
Part dynamique de la population	-2 005	1 744	-4 615	-522	-870
Complément garantie					
Compensation salaires TP (versée CCPAP)			*98 034*	*98 034*	*98 034*
Compensation baisse TP					
Ecrêtement	-6 751	-10 538	-7 503	0	725
Contributions redressement finances publiques					
Total D.G.F.	**330 494**	**321 700**	**312 191**	**311 669**	**311 524**
Dotation solidarité rurale -D.S.R. - article 74121					
Fraction bourg centre	180 000	203 631	211 064	243 364	256 823
Fraction péréquation	73 292	76 272	75 664	89 608	100 962
Total D.S.R.	**253 292**	**279 903**	**286 728**	**332 972**	**357 785**
Dotation Nationale de Péréquation - Article 74127					
Dotation Nationale de Péréquation	32 980	29 682	27 253	32 704	38 802
Total Dotation Nationale de Péréquation	**32 980**	**29 682**	**27 253**	**32 704**	**38 802**
TOTAL GENERAL	**616 766**	**631 285**	**626 172**	**677 345**	**708 111**

2.1.3- Autres recettes (prestations de services, loyers...)

Pour mémoire on y retrouve :

- Les revenus des immeubles pour un montant de 195 388 euros
- La vente des repas cantine pour un montant euros : 161 848 euros
  - En 2024 il a été servi 39 175 repas (à l'école élémentaire et à l'école Maternelle).
- La redevance sur l'Energie hydraulique a diminué de 20 000€ pour être ramené à 180 000€ en 2024.

2.2 - SYNTHÈSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement augmentent de 10 % cette année, + 376 k€. Nos dépenses progressent plus rapidement en 2024 que les recettes de fonctionnement (+7,7 %) sur un an.

Il est rappelé que la loi n° 2023 -1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 préconisait un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités pour 2024 à 2% maximum et pour 2025 à 1,5 %.

2.2.1 – Masse salariale

La masse salariale reste bien entendu le premier poste des dépenses de la commune en section fonctionnement, qui représente 51% des charges réelles de fonctionnement. Une augmentation de 207K€ (+11,47%) est constatée en 2024.

Il y a plusieurs raisons : la revalorisation du régime indemnitaire, et l'absentéisme.

Cette année nous franchissons la barre des deux millions d'euros pour la première fois.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT						
CHAP.	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
011	Charges caractère général	1 218 365	1 227 828	1 460 755	1 368 890	1 497 651
012	Charges de Personnel	1 652 341	1 604 263	1 668 665	1 804 856	2 011 902
014	Attenuation de produits	17 684	16 359	19 293	12 512	6 362
65	Autres charges gestion courante	328 744	268 773	287 407	365 313	391 000
Total des dépenses de gestion courante		3 217 134	3 117 223	3 436 120	3 551 571	3 906 915
66	Charges financières	58 875	48 125	37 861	48 019	68 140
Total des dépenses financières		58 875	48 125	37 861	48 019	68 140
67	Charges exceptionnelles	0	2 058	37	133	33
Total des dépenses exceptionnelles		0	2 058	37	133	33
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 276 009	3 167 406	3 474 019	3 599 723	3 975 089
68	Dotations aux amortissements	175 831	158 089	185 258	231 867	248 838
042	Op. de transfert entre sect.	0	85 061	0	1 400	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		175 831	243 150	185 258	233 267	248 838
TOTAL DEPENSES		3 451 840	3 410 556	3 659 277	3 832 990	4 223 927

2.2.2 – Les charges générales

Les charges communales poursuivent leur progression sous l'effet de divers facteurs structurels et conjoncturels, impactant ainsi l'équilibre budgétaire.
Cette évolution nécessite une gestion rigoureuse et une anticipation des ajustements nécessaires qui seront détaillés lors de l'élaboration du budget primitif.

2.2.3 – Autres charges courantes

Dans ce chapitre 65, on trouve essentiellement le versement des subventions aux associations mazèriennes, notre participation au fonctionnement du CCAS (50K€) et les indemnités des élus.

2-3 SYNTHÈSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Présente l'évolution des principaux postes de recettes de section qui permet de financer des projets structurants.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Total des recettes d'équipement Subv 13 et art 16 (caution-emprunts)	497 984	159 365	1 717 730	613 195	1 057 350
Total des recettes financières art 10 (Fctva, Taxe aménagement, 1068 : excédent de fonctionnement)	1 317 553	772 269	2 172 049	454 683	1 100 524
Opération pour compte de tiers					73 291
TOTAL RECETTES REELLES	**1 815 537**	**931 634**	**3 889 779**	**1 067 878**	**2 231 165**
Dotations aux amortissements	175 831	243 150	185 258	233 267	248 838
Opérations patrimoniales			86 322	0	0
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**175 831**	**243 150**	**271 580**	**233 267**	**248 838**
TOTAL RECETTES	**1 991 368**	**1 174 784**	**4 161 359**	**1 301 145**	**2 480 003**

2.3.1 FCTVA

Sur l'exercice 2024 : Montant 286 193 €.
Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements réalisés en 2023. Le taux de cette recette s'élève à 16,404 %.

2.3.2. Subventions d'équipement perçues

Ce sont des subventions versées par les différents partenaires institutionnels de la commune telle que l'Europe, État, Région, CCPAP pour un montant de 703 883 euros.

2.4– SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la Collectivité : achat de matériel, aménagement des bâtiments, travaux d'infrastructures par exemple.

La Commune a investi au titre des dépenses d'équipement la somme de 2 621 45O€ en 2024.

Il y a 4 ans ce montant était de 1 038 158 euros, il a doublé.

Cette progression montre l'effort de la commune pour moderniser ses infrastructures (voierie, bâtiments publics équipements scolaires).

Ces éléments sont des signaux positifs pour le développement de Mazères.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Total des opérations d'équipement -20-21-23	1 038 158	1 998 795	1 874 216	1 936 972	2 621 450
Total des dépenses financières	263 505	265 692	210 935	198 859	177 737
Opération pour compte de tiers					70 523
TOTAL DEPENSES REELLES	**1 301 663**	**2 264 486**	**2 085 151**	**2 135 831**	**2 869 711**
Dotations aux amortissements 040	3 135	3 135	3 135	3 133	120
Op. de transfert entre sect 040		9 061			
Opérations patrimoniales	0	0	86 322	0	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**3 135**	**12 196**	**89 457**	**3 133**	**120**
TOTAL DEPENSES	**1 304 798**	**2 276 683**	**2 174 608**	**2 138 964**	**2 869 831**

2-5 LES LEVIERS DE L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

2.5.1 – Autofinancement (épargne de gestion courante)

La CAF, capacité d'autofinancement, représente l'excédent financier dégagé par la commune après le paiement des charges de fonctionnement, c'est un indicateur clé de santé financière.

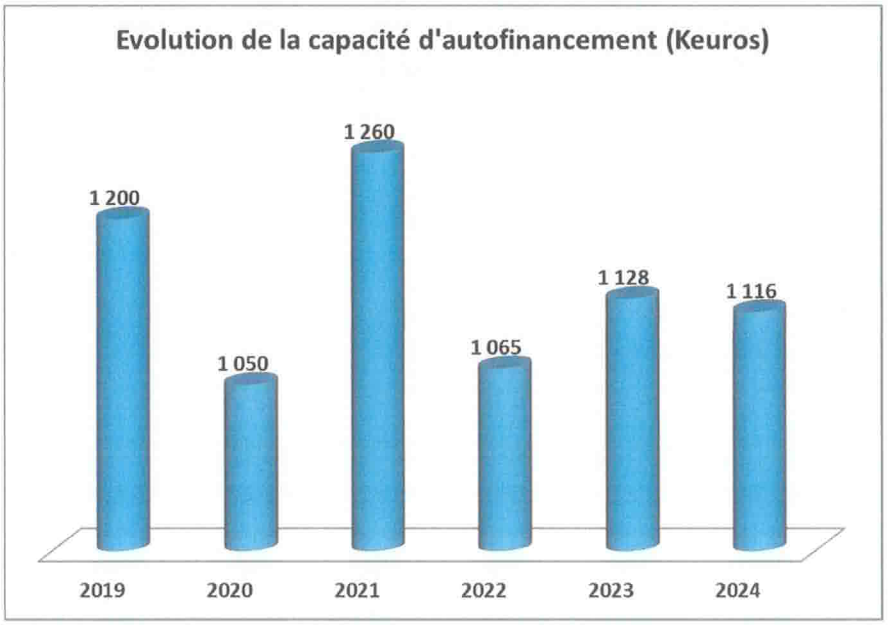

2.5.2 – Epargne nette

L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après le remboursement de la dette.

Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'investissement.

	2021	2022	2023	2024
Epargne NETTE	1 056 023	845 321	892 637	904 829

À noter que notre épargne nette par habitant en 2023 s'élève à 225€ pour Mazères, quand les communes de la même strate au niveau départemental ont une CAF nette de 127€, au niveau de la Région, 118€ et 114€ au niveau national.

2.5.3 – Endettement de la commune

La commune de Mazères reste peu endettée au vu de ses opérations d'investissements. Elle a un encours de dette d'un montant de 2 005 271 euros au 31.12.2024, soit 507 euros par habitant.

La dette de la commune est constituée de 11 prêts en cours d'amortissement, elle est saine et sans risque.

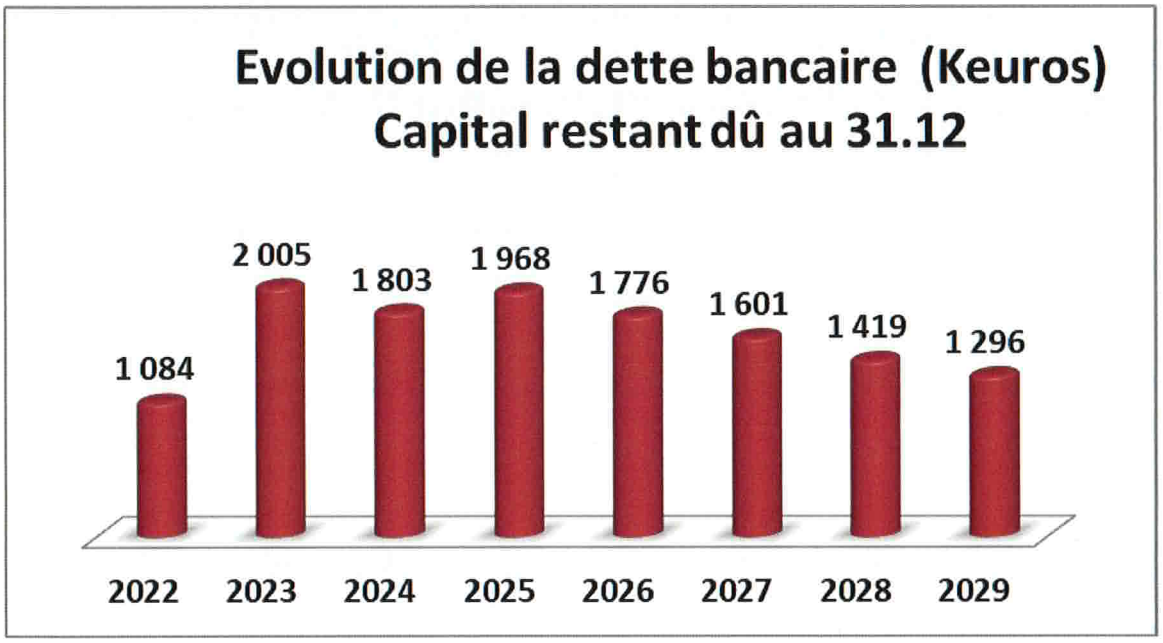

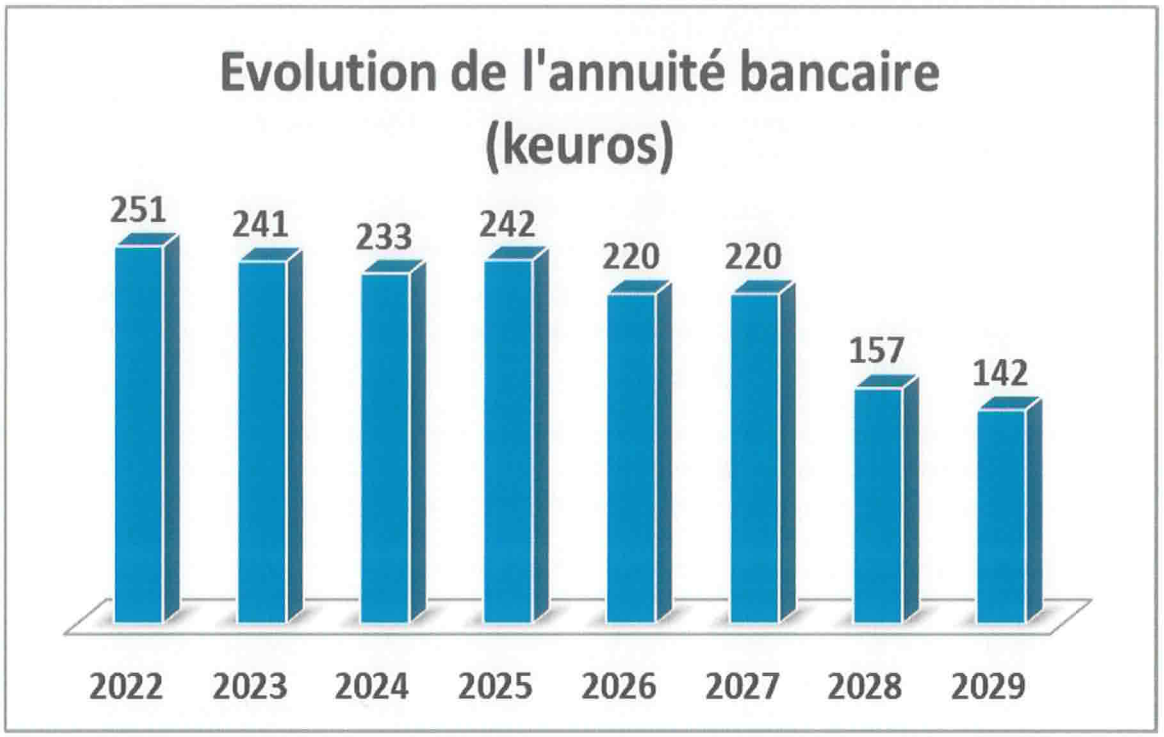

2-6 LA FISCALITÉ DIRECTE

2.6.1 – Evolution des bases

La commune continue à travailler sur la classification des biens immobiliers et sur les éléments de confort (chauffage, assainissement, déclaration de piscine) afin d'ajuster et de revaloriser si besoin les bases fiscales mais aussi afin d'assurer une équité fiscale.

2.6.2 – Nos taux d'imposition

Au vu du contexte il est intéressant de comparer les taux de la commune de Mazères.

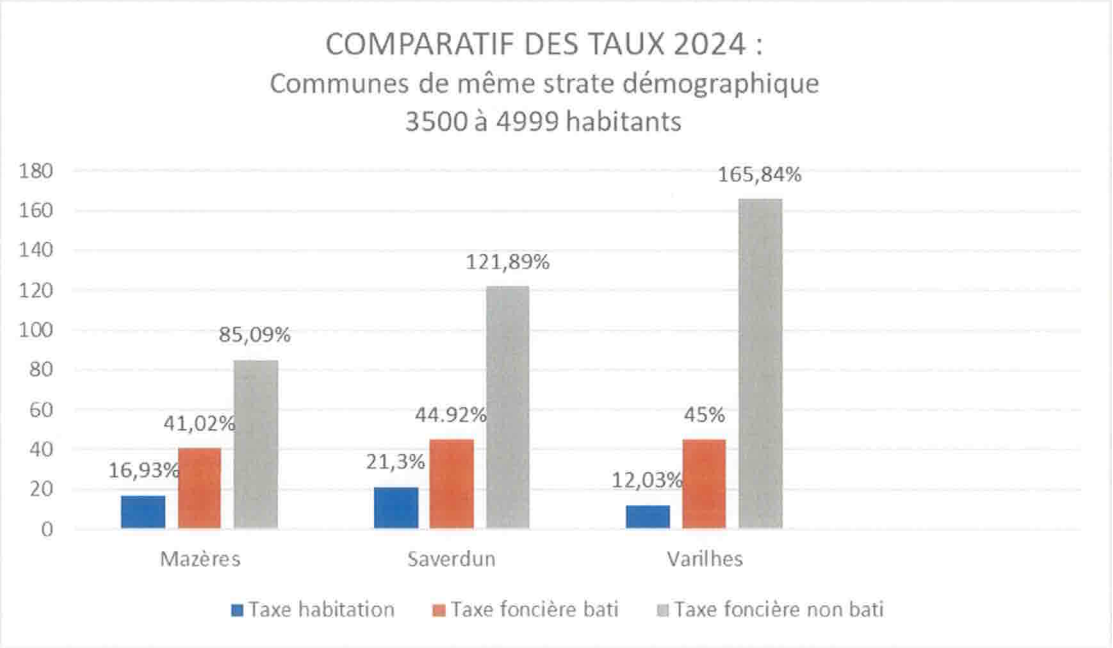

2.6.3 Prochains projets de la Commune

- Voirie travaux :
  - Aménagement pour la sécurisation du rond-point nord
  - Dépenses récurrentes d'équipements : voirie CCPAP
  - Éclairage public
  - Aménagement des jardins de la mairie
- Études :
  - Poursuite des plans guides de l'espace public
  - Muséographie du musée de Mazères
  - Rénovation thermique
- Bâtiments communaux
  - Entretien et rénovation des logements communaux
  - Couverture terrain de tennis
  - Aménagement ferme de « Grévillou » et ses abords

2-7 – BUDGET ANNEXE

La commune ne détient plus qu'un seul budget annexe, il s'agit du budget annexe du lotissement habitations. Il y a actuellement trois lots réservés, les démarches administratives sont en cours, si ces trois ventes se réalisent il restera plus que trois lots disponibles.
Prix de vente moyen d'un lot : 28 000€.
Le prêt relais de 550 000 euros ayant été totalement remboursé en 2023.

III. CONCLUSION

À l'issue de ce débat, nous avons pu dresser un bilan précis de la situation de notre commune, en tenant compte de nos contraintes, de nos obligations règlementaires et des nombreuses attentes de nos administrés.

Il y a des priorités, comme l'entretien du patrimoine communal, le soutien aux services publics, la transition énergétique et le bien-être de nos agents.

Il faudra poursuivre nos efforts en matière de recherche d'économies et de continuer à maitriser la fiscalité. Même si les comptes de la commune sont sains, il faut toujours faire des choix collectifs éclairés, toujours au service de l'intérêt général et du dynamisme de la commune.

Géraldine PONS
1ère adjointe

Proverbe néerlandais :
« Un petit fil chaque jour cela fait une manche de chemise en fin d'année ».

Dsr */ Dotation de Solidarité rurale qui aide les communes rurales avec peu de ressource*
Fraction bourg centre : communes rurales qui assurent un ole de centralite
Fraction perequation : faibles ressources fiscales ayant des charges importantes
Fraction ciblée communes les plus fragiles

DNP *: attricuee aux communes en difficulté financiere rurales ou urbaines*
Faible potentiel fiscal
Charges importantes
Compraison nationale